



Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous
Ouverture du secrétariat :
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h
mercredi : 13h30 à 16h30
samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)
Médecins de garde : **36 24**
SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 21 décembre 2018 à 20h30

MAIRIE

- ▶ M. Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux le **samedi 12 janvier à 11h00** à la salle des fêtes.
- ▶ Travaux : en raison des travaux de réaménagement la rue de Montreuil sera fermée à la circulation du 6 décembre au 21 décembre 2018, sauf pour les riverains quand la situation le permettra, la rue des Écoles sera fermée à la circulation du 7 au 25 janvier.
- ▶ Travaux : en raison des travaux de renouvellement de la voie ferrée, le passage à niveau de Montreuil-sur-Ille est fermé à la circulation du 12 au 22 décembre, du 7 janvier au 12 janvier de 18h à 7h30.
- ▶ Travaux : en raison des travaux de renouvellement de la voie ferrée, le passage à niveau de Dingé est fermé à la circulation du 12 au 22 décembre et du 8 au 15 janvier de 18h à 7h30.
- ▶ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Réunion publique à Feins avant projet définitif du PLUI
Déclinaison du PLUI à l'échelle communale,
présentation du projet et traduction réglementaire.
Vendredi 18 janvier 2019 à 18h30, à la salle des fêtes

BIBLIOTHÈQUE



POUR PETITS ET GRANDS !

Conte de Noël

Il était une fois...



22 DÉCEMBRE 2018

10H30

BIBLIOTHÈQUE DE FEINS

L'équipe de la bibliothèque vous présentera aussi les ressources numériques gratuites de la médiathèque départementale ainsi que le catalogue en ligne auquel vous avez accès avec votre carte d'abonné.



La bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 5 janvier.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

RÉUNION PUBLIQUE - SUIVI D'UN ATELIER PARTICIPATIF sur l'aménagement du pôle d'échange multimodal Gare de Montreuil-sur-Ille Mercredi 12 décembre 2018 de 18h à 20h – salle des fêtes de Montreuil-sur-Ille

Présentation du diagnostic et des principes d'aménagement retenus ;

Quelle suite pour le projet ?

Quels services demain en gare de Montreuil-sur-Ille ?

Ouvert à tous ; Pré-inscription conseillée : 02 99 69 86 86 ou mobilites@valdille-aubigne.fr

.....

Permanences "Rénovation de l'habitat" de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné pour le mois de décembre 2018 :

Pass'réno, service communautaire de rénovation de l'habitat, CDHAT, nouvel opérateur privilégié ANAH sur le territoire, accueillent gratuitement les ménages du Val d'Ille-Aubigné pour des conseils techniques, administratifs et financiers sur les travaux de rénovation de l'habitat.

Gratuit et sans rendez-vous.

Jeudi 13 décembre, 9h à 12h, pôle communautaire, 1 place des Halles, Saint-Aubin-d'Aubigné.

Jeudi 20 décembre, 9h à 12h, siège communautaire, 1 la Métairie, Montreuil-le-Gast.

Contact : [02 99 69 58 93](tel:0299695893) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

pass-reno@valdille-aubigne.fr

<http://www.pass-reno.bzh>

SMICTOM

Informations sur la collecte des déchets les lundis 24 et 31 décembre 2018 :

Les collectes (tri sélectif et ménager) habituellement effectuées les mercredis sont décalées au jeudis.

Fermetures anticipées des services les 24 et 31 décembre 2018 :

Les 24 et 31 décembre 2018, les déchèteries de Combourg, Tinténac et Montreuil-sur-Ille fermeront exceptionnellement à 16h.

Les bureaux administratifs du SMICTOM situés à Tinténac, fermeront également à 16h.

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | |
|---|----------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---|
| COMBOURG [LIEU-DIT LE MAROC] | 14h-17h* | | 9h-12h 14h-17h* | 9h-12h 14h-17h* | 9h-12h 14h-17h* | 9h-12h 14h-17h* |  |
| MONTREUIL-SUR-ILLE [RUE DE LA MARCHANDIÈRE] | | | 14h-17h* | | 9h-12h 14h-17h* | 9h-12h 14h-17h* | |
| TINTÉNIAC [S LA LANDE] | 14h-17h* | 9h-12h 14h-17h* | 9h-12h 14h-17h* | | 9h-12h 14h-17h* | 9h-12h 14h-17h* | |

* FERMETURE À 18H EN HORAIRES D'ÉTÉ
FERMETURE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

OCSPAC

L'OCSPAC organise 3 journées sportives pendant les vacances de Noël, du mercredi 2 au vendredi 4 janvier. Les inscriptions sont ouvertes et les infos disponibles sur le site www.ocspac.com

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 20 décembre 2018. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

« We Ker, un territoire pour l'emploi »

La Mission Locale et la Maison de l'Emploi ont fusionné et se nomment dorénavant "We Ker, un territoire pour l'emploi".

Planning des permanences de Karen Wahid pour accueillir sur le territoire les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité.

Permanences de St Aubin d'Aubigné le **mardi 18 décembre 2018 le matin et l'après midi ; le mercredi 19 décembre 2018 l'après midi** au Point Accueil Emploi, place des Halles.

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Permanences de Montreuil sur Ille le **mercredi 19 décembre 2018 le matin** à la mairie 19 avenue Alexis Rey.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2018

Le vingt six octobre deux mille dix huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel,

Absentes excusés: Mme COQUILLET Floriane donne pouvoir à M. FOUGLÉ Alain, Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane.

Absente : Mme LEGRY Christelle.

Secrétaire de séance : Henri PORCHER

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2018.

I – ZAC DU GRAND CLOS : CRACL AU 31/12/2017

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que ce point est ajourné, la SADIV n'ayant pas finalisé le CRACL au 31/12/2017.

II – PERSONNEL COMMUNAL : COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, le compte personnel de formation (CPF) remplace le droit individuel à la formation (DIF). Les employeurs doivent tenir informés leurs agents du nombre d'heures qu'ils ont acquis.

Prévu par la loi dite « loi travail » du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, le compte personnel d'activité (CPA) est désormais accessible aux agents publics sur l'espace numérique qui leur est dédié.

Le compte personnel de formation CPF permet à l'ensemble des agents publics civils, agents titulaires et contractuels qui relèvent des dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, d'acquiescer des droits à formation.

Ces droits prennent la forme d'heures qui peuvent être mobilisées pour suivre une formation et en obtenir le financement. A compter de 2018, chaque agent public peut consulter ses droits sur l'espace numérique dédié, géré par la Caisse des dépôts et consignations à l'attention de tous les actifs.

L'employeur prend en charge les frais pédagogiques dans le cadre de l'utilisation du CPF *et peut en déterminer un plafond*. Il peut également prendre en charge les frais annexes conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires...

Ce dispositif peut s'inscrire dans le règlement intérieur lié à la collectivité au chapitre formation professionnelle.

Après exposé, un plafond de prise en charge des frais pédagogiques pour un temps complet est fixé à 15 € de l'heure avec un plafond annuel de 150 heures pour l'ensemble du personnel de la collectivité. Les frais annexes restent entièrement à charge du salarié.

III – PERSONNEL COMMUNAL : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de revoir le règlement intérieur des ressources humaines au sein de la collectivité. Il sera remis à chaque employé lors des entretiens annuels de fin d'année. Après formalisation du règlement intérieur, celui ci doit être soumis au Comité technique du Centre de Gestion 35.

IV – BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune, afin de corriger une imputation comptable (C/1331) car à la base,

les subventions sont amortissables sur les budgets des années antérieures. Les travaux de rénovation effectués ne sont pas amortissables. Il convient de basculer ces subventions au compte 1341.

DM 3:

Budget COMMUNE

- Dépense investissement

Chapitre 13 C/ 1 331 DETR 104 370,00 €

- Recette Investissement

Chapitre 13 C/ 1 341 DETR 104 370,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 3 telle que présentée ci dessus.

V – SCHÉMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEUR

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de mettre en place le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

VI – VÉOLIA : ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF 2019

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire indique aux membres du Conseil municipal que les tarifs de l'assainissement collectif en vigueur doivent être pris pour une année civile. Il convient de délibérer sur les tarifs pour l'année 2019.

A - REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'assainissement collectif applicables pour l'année 2019 soit :

- pour les constructions **raccordées** au réseau d'eau potable : **part fixe = 20 €**,

décide de maintenir le tarif de l'assainissement collectif applicables pour l'année 2019 soit : part mobile = 1,95 € / m³

B - REDEVANCE ASSAINISSEMENT - CAS PARTICULIERS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer également sur les tarifs de la redevance assainissement des cas particuliers pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de la redevance d'assainissement des cas particuliers, soit : **Forfait fixe annuel : 20 € HT**

décide de maintenir le tarif de l'assainissement collectif applicables pour l'année 2019 soit : Redevance 25 m³/personne à 1,95 € HT/m³

Ces tarifs sont applicables pour l'année 2019.

C – PÉNALITÉS POUR LES RACCORDABLES NON RACCORDÉS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer sur le tarif de majoration à appliquer aux abonnés raccordables non raccordés :

Proposition ⇒ forfait fixe annuel à 30 € HT et part mobile à 3 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le forfait fixe annuel à 30 € HT et la part mobile annuelle à 3 € HT pour l'année 2019.

VII – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ZONAGE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de prescrire une révision Zonage Assainissement Collectif dans le cadre du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), et de prévoir une prise en charge des frais sur le budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la prescription révision Zonage Assainissement Collectif dans le cadre du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII – ZONAGE EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de prescrire une révision zonage Eaux Pluviales dans l'agglomération dans le cadre du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de prévoir une prise en charge des frais sur le budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la prescription révision zonage Eaux Pluviales dans l'agglomération dans le cadre du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Vœux : 12 janvier à 11h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 30 novembre, 21 décembre 2018 à 20h30.

INFORMATIONS - MANIFESTATIONS



Club des Amis Finésiens



Le club des Amis Finésiens se réunira pour son Assemblée Générale le mercredi 12 décembre à 10 h à la salle des fêtes route de Dingé à FEINS .

Pour participer à cette réunion ou devenir adhérent de cette association il faut vous adresser aux membres du Conseil d'Administration ou à son président au 06 71 40 53 19.

L'adhésion est de 16 € pour l'année 2019, pour participer aux réunions du club tous les mardi après-midi et participer à toutes les activités proposées par le Club, le Secteur de St Aubin d'Aubigné et la

L'Amicale du Palet et de la Pétanque de Feins, vous invite à son assemblée générale qui aura lieu **le vendredi 18 janvier 2019 à 18h à la salle des fêtes de Feins.**

Nous comptons sur tous les Finésiens et les Finésiennes

Le Bureau et son équipe

Salle des Fêtes à Feins

INUTILE COMME LA PLUIE

Soirée
jeux

vous proposent une

Vendredi

14 Décembre



Enfants
Adultes

Entrée libre 20h à minuit

05 janvier 2019

HIVERNALE DU BOULET

Marche : 11h

La finésienne : 10.6 kms , 11h00

L'hivernale : 17.6 kms ; 15h30

Courses enfants : 15h45

Inscription sur le site klikego.fr ou au

07.61.44.00.84

Tarifs : Marche 4 euros / Courses 9 euros

(gratuité enfants)



Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 120

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr